PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2023-40

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2024
Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil d'Administration le débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant que ce rapport doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante. Qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ✓ A débattu des propositions reprises dans le document joint en annexe,
- ✓ Prend acte de la tenue du débat.

--*-*-*-*-*-*-*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

--*-*-*-*-*-*-*

Étaient présents :
M. Malavieille, Mme Noguier, M. Scorsone, M. Nicolas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, M. Cartailler, M. Sauzet, M. Loiseau, M. Mercier, M. Rasson, Mme Rebuffat.

Avaient donné une procuration écrite :
M. Vallespi donné pouvoir à Mme Dherbecourt, M. Paoletti donné pouvoir à M. Mercier, M. Favaron a donné procuration à M. Scorsone.

Fait à Vers, le 19 décembre 2023
Le Président
M. Patrick Malavieille

PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2023
Application agréée E-legalite.com
www.pontdugard.fr
99_DE-030-448279844-20231219-2023_40-DE